



La Lettre d'information de Molsheim

Décembre 2007

Le Conseil Municipal s'est réuni le vendredi 16 novembre 2007 sous la présidence de Monsieur le Maire, Laurent Furst.

Point 1 : Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du 14 septembre 2007.

Le Conseil Municipal a approuvé le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2007.

Point 2 : Délégations permanentes du Maire – Article L 2122-22 du CGCT : compte rendu d'information pour la période du 3^{ème} trimestre 2007.

Monsieur le Maire a rendu compte de l'utilisation des délégations permanentes qui lui sont accordées par le Conseil Municipal pour la période du 1^{er} juillet au 30 septembre 2007. Dans le cadre de ses délégations, le Maire a pris les décisions suivantes :

- une autorisation d'utilisation du domaine public communal a été délivrée à l'association Arts et Cloître pour l'occupation du caveau de la Chartreuse et les espaces attenants dans le cadre d'un cycle de conférences se déroulant de septembre 2007 à mai 2008
- 9 autorisations d'occupation privative du domaine public communal ont été accordées aux restaurateurs pour l'installation des terrasses mobiles
- un contrat de concession à titre onéreux du domaine privé communal «camping municipal» a été accordé à l'EARL Philippe Heitz pour l'installation de manière temporaire d'un commerce ambulancier de dégustation et vente de vins durant les mois de juillet et août 2007
- autorisation d'occupation gracieuse privative de l'ensemble des installations du Stadium dans un but sportif a été accordée à l'association La Sportive de Molsheim
- 9 concessions dans les cimetières communaux ont été accordées
- autorisation de désignation de la somme de 46.289,25 € auprès de la caisse des dépôts et consignations au profit de la commune, relative à un transfert de propriété
- 1 action en justice a été engagée
- il a été renoncé 17 fois à l'exercice du droit de préemption urbain

Point 3 : Débat d'orientation budgétaire - exercice 2008.

L'année budgétaire 2008 est atypique en raison du calendrier électoral qui a fixé les élections municipales les 9 et 16 mars 2008. En raison des échéances à venir, les budgets 2008 seront proposés à l'adoption par le Conseil Municipal, lors de la séance du jeudi 13 décembre 2007.

Les esquisses de ce que sera l'année budgétaire 2008 portent sur les points suivants :

- poursuivre le désendettement de la Ville pour le ramener à moins de 4 millions d'euros en 2008, montant représentant environ la quote part de la Ville dans le projet du contournement.
- la poursuite des opérations actuellement en cours et le paiement de celles-ci, ce qui représente 3,42 millions d'euros en 2008, ainsi que la mise en oeuvre de nouvelles opérations d'investissements à hauteur de 1,2 million d'euros.
- le maintien des taux d'imposition communaux au même niveau que ceux adoptés en 2007

Point 4 : Décision modificative budgétaire.

Le Conseil Municipal approuve les décisions budgétaires modificatives suivantes :

- budget principal de la Ville de Molsheim : en + et - 375.000 € en section de fonctionnement et d'investissement, décision motivée principalement par un remboursement anticipé de l'emprunt
- budget «lotissement - zone d'activité» : + 12.285.000 € en dépenses et en recettes en section de fonctionnement, et + 7.143.000 € en dépenses et en recettes en section d'investissement, modification liée à l'opération de vente de foncier à la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig
- budget «camping municipal» : +275.550 € en dépenses et en recettes en investissement et en fonctionnement, modification liée à une régularisation foncière de terrains
- budget «Succession Hutt» : +1.632 € en dépenses et en recettes en sections de fonctionnement et d'investissement, cette modification est motivée par la vente de valeurs mobilières

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 16 novembre 2007 -

Point 5 : Budget annexe Camping Municipal - attribution d'une subvention d'investissement au titre de l'exercice 2007. Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 40.000 € du budget principal de la Ville de Molsheim vers le budget annexe «camping» afin d'assurer l'équilibre de celui-ci.

Point 6 : Subvention au Budget Annexe Succession «Albert Hutt». Le Conseil Municipal approuve le versement d'une subvention de 3.180 € au budget annexe «Albert Hutt» représentant le montant de l'amortissement des pianos mis à disposition à l'Ecole de Musique.

Point 7 : Mise en œuvre d'une procédure de délégation de la gestion du camping municipal. Afin de permettre une meilleure exploitation commerciale du camping municipal, le Conseil Municipal décide de déléguer ce service public communal et de mettre en oeuvre une procédure. Il est rappelé que le camping a une capacité de 95 emplacements répartis sur une superficie de 172 ares, celui-ci est classé en catégorie 2 étoiles par arrêté préfectoral du 22 octobre 1996. La procédure mise en oeuvre devrait permettre la prise d'effet du contrat de délégation de service public au 1^{er} mai 2008.

Point 8 : Demande de création et d'adhésion à l'établissement public foncier local du département du Bas-Rhin pour la commune de Molsheim. Le Conseil Municipal demande la création d'un Établissement Public Foncier Local et sollicite son adhésion à celui-ci. L'établissement Public Foncier Local a pour objet de réaliser, pour le compte de ses membres, toutes les acquisitions foncières et immobilières permettant la création de réserves foncières visées par le code de l'urbanisme. Cet établissement achète, porte, gère, remet en état et revend les terrains ainsi acquis. Afin de mener à bien sa mission, cet établissement percevra des recettes fiscales sur les contribuables locaux qui sont au maximum de 4 € par habitant, réparties sur la base des taxes foncières payées par les contribuables locaux. Cette taxe complémentaire sera effective à compter de l'exercice fiscal 2008. Le Conseil Municipal désigne en qualité de représentant de cet EPFL Monsieur Jean-Michel Weber en tant que titulaire et Monsieur Jean Dubois en tant que suppléant.

Point 9 : Nouvelle caserne de pompiers - Service Départemental d'Incendie et de Secours. Au 1^{er} janvier 2007, le Centre de Secours Principal de Molsheim comporte un effectif de 78 agents. Afin de prendre en compte l'évolution des missions de ce centre de secours, ainsi que les modifications structurelles du territoire, la construction à Molsheim d'une nouvelle caserne de sapeurs-pompiers devant constituer le siège du centre d'intervention est envisagée. Dans ce cadre, la Ville de Molsheim approuve la cession gracieuse d'une emprise foncière de 110,88 ares en section 41, lieudit Schindergrub, à proximité de l'actuel stadium, en face de la future gendarmerie.

Point 10 : Taxe communale sur l'électricité - réitération de la délibération du 14 décembre 1970 - maintien du taux. Suite à l'ouverture du marché sur l'électricité et afin de repreciser les règles communales en matière d'électricité, le Conseil Municipal réitère sa délibération du 14 décembre 1970 pour repreciser que le taux de la taxe communale sur l'électricité sur les fournitures communales est de 5,8 %.

Point 11 : Acquisition foncière amiable - quartier du Zich. La propriété d'une habitante de Molsheim située au quartier du Zich est comprise partiellement dans la zone d'aménagement future de ce quartier. A ce titre, la Ville a souhaité pouvoir acquérir environ 7,42 ares situés dans ce même périmètre. Le prix d'acquisition, conforme à celui pratiqué dans ce secteur, est validé par les services fiscaux et le département et fixé à 3.250 € l'are, soit pour l'achat de 7,42 ares un montant de 24.115 €. Le Conseil Municipal approuve cette opération.

Point 12 : Admission en non valeur de créances irrécouvrables. Le Conseil Municipal accepte l'admission en non valeur de créances opposables à la Société Belfa pour un montant de 71,01 €, suite à la procédure de redressement judiciaire suivie de la liquidation de cette société.

Point 13 : Cyclone Dean Martinique - Août 2007 - subvention d'urgence exceptionnelle à Caritas Secours Catholique d'Alsace. Afin de porter assistance aux personnes sinistrées par le passage du cyclone Dean qui a frappé la Martinique en août 2007, le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 1.500 € à Caritas Secours Catholique d'Alsace.

Conseil Municipal de la Ville de Molsheim

- Séance du 16 novembre 2007 -

Point 14 : Développement durable – renouvellement de la convention de partenariat pour l'expérimentation du «réseau de villes VESTA» – deuxième phase 2007/2008.	Le Conseil Municipal approuve la signature du renouvellement du partenariat pour l'expérimentation «Réseau de villes VESTA» pour 2007/2008. Ce projet a pour objet de soutenir et concevoir des projets d'aménagement et de développement durable. Le montant forfaitaire annuel de la Ville est de 1.500 €.
Point 15 : Forêt communale à Urmatt : conditions de concession d'occupation de terrains.	Le Conseil Municipal approuve le renouvellement du contrat d'occupation privative du domaine forestier communal au profit de Monsieur Baumert Claus Dieter pour 6 années moyennant la perception d'une redevance annuelle de 60 €.
Point 16 : Régularisation de baux ruraux - ban de Dachstein.	Le Conseil Municipal approuve la mise en place de baux ruraux d'une durée de 9 ans et concernant cinq de ses terrains situés à Dachstein. Le fermage annuel est fixé à 1,10 € l'are à compter de 2007.
Point 17 : Forêt communale à Urmatt : exercice forestier 2009 - approbation de l'état d'assiette 2009.	Le Conseil Municipal approuve l'état d'assiette des coupes pour 2009 en forêt communale de Molsheim à Urmatt.
Point 18 : Renouvellement de l'adhésion de la commune de Molsheim à la démarche de certification forestière PEFC.	La commune a adhéré à la démarche de certification forestière PEFC. Il y a lieu de renouveler cette adhésion qui comporte le versement d'une contribution fixée à 0,11 € par an et par hectare. Cette certification est un gage de qualité de l'exploitation forestière menée en forêt de Molsheim.
Point 19 : Modification du tableau des effectifs – renouvellement de l'engagement d'un agent non titulaire sur un emploi permanent.	Le Conseil Municipal approuve le renouvellement du poste du responsable informatique recruté en qualité de contractuel sur un poste de Technicien Supérieur Territorial dans l'attente de sa réussite au concours correspondant. L'agent bénéficiera d'un contrat d'un an.
Point 20 : Presbytère : autorisation de dépôt d'une déclaration de travaux pour le renouvellement des ouvrants en bois à l'identique.	Afin de pouvoir envisager le renouvellement des fenêtres, volets et portes du presbytère, le Conseil Municipal sollicite l'obtention de diverses subventions auprès des Services de l'Etat, du Conseil Régional d'Alsace et du Conseil Général du Bas-Rhin et autorise le dépôt de la déclaration de travaux correspondante. Ce projet est estimé à 90.000 € TTC.
Point 21 : Réhabilitation du chœur des chanoinesses de la Chapelle Notre-Dame.	Le Conseil Municipal, décide de procéder à la réhabilitation du chœur des chanoinesses de la Chapelle Notre Dame, demande le lancement de la procédure correspondante dans le respect des règles en la matière, autorise le dépôt de la demande d'urbanisme, sollicite les subventions susceptibles d'être attribuées pour ce type d'opération.
Point 22 : Extension des locaux administratifs de l'Hôtel de ville : avenant n° 2 au lot n° 13 : peinture extérieure – intérieure – nettoyage.	Le Conseil Municipal approuve l'avenant n°2 au lot n°13 : peinture extérieure-intérieure-nettoyage, cet avenant ne porte que sur un changement de position et ne représente, par conséquent, aucun surcoût.
Point 23 : Aménagement de la cour intérieure de l'Hôtel de la Monnaie – approbation de l'acte d'engagement et autorisation de souscrire le marché.	Le Conseil Municipal approuve l'opération foncière de réfection de la cour intérieure de l'Hôtel de la Monnaie dont le montant estimé est de 40.000 € TTC. Cette opération doit être envisagée suite au renforcement des réseaux d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales dans ce secteur.

Point 24 : Réhabilitation de l'Hôtel de la Monnaie : avenants n° 1 aux lots n° 8-10-12-15 et avenant n° 2 au lot n° 2.

Le Conseil Municipal approuve divers avenants :

- Lot n°2 : Gros-Oeuvre/Démolition - Avenant n°2 : + 6.874 € HT, lié principalement à divers travaux d'assainissement
 - Lot n°8 : Menuiseries extérieures - Avenant n°1 : + 2.140 € HT, lié à la mise en place et à la fourniture de châssis en aluminium
 - Lot n°10 : Sanitaire - Avenant n°1 : -71 € HT, lié à diverses évolutions de position
 - Lot n°12 : Plâtrerie/Faux plafonds/Doublage : + 18.655,90 € HT, lié à des travaux portant sur des surfaces plus importantes que prévues
 - Lot n°15 : Peinture intérieure/extérieure - Avenant n°1 : -322,97 € HT
- Le Conseil Municipal autorise la signature des avenants correspondants.

Point 25 : Travaux et marchés publics : aménagement de la RD 30 – route de Dachstein – marché de maîtrise d'œuvre.

Le Conseil Municipal approuve le projet d'aménagement de l'entrée Est de la route de Dachstein RD30, concernant principalement en le remplacement de bordures défectueuses et à remettre un enrobé sur les trottoirs, ainsi que à l'abattage et le remplacement d'arbres situés le long de la route. Le montant prévisionnel de ces travaux est de 239.200 € TTC.

Point 26 : Ateliers municipaux - énergie renouvelable – études de faisabilité.

Le Conseil Municipal approuve la mise en oeuvre d'une étude portant sur la production d'électricité au niveau des ateliers municipaux. Le cabinet Ecotral est chargé de cette étude moyennant un coût de prestation de 5.023,20 € TTC. Une subvention est sollicitée auprès du Conseil Régional.

Point 27 : Réalisation d'une aire des gens du voyage – marché négocié sans publicité préalable ni mise en concurrence – fondations spéciales et travaux divers.

Le Conseil Municipal approuve les travaux complémentaires au lot n°2 Gros Oeuvre concernant l'aire des gens du voyage pour un montant de 37.682,88 € HT. Cette opération est rendue nécessaire au regard de la nature du sol destiné à accueillir les fondations de cette structure.

Point 28 : Aménagement de la route des loisirs – avenant n° 1 au lot n° 2 éclairage public.

Dans le cadre de l'opération d'aménagement de la route des Loisirs menée par un groupement de commandes constitué de la Ville de Molsheim, de la Ville de Mutzig et de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, le Conseil Municipal approuve l'avenant n°1 d'un montant de 8.325 € HT portant sur l'éclairage public.

Point 29 : Rapport annuel 2006 sur la qualité et le prix du service public d'assainissement.

Le Conseil Municipal prend acte, sans observation, du rapport annuel 2006 sur la qualité et le prix du service de l'assainissement.

Directeur de la publication : Laurent FURST